



COMMUNE DE GRENS

---

Préavis no 01/ 2023

---

Au Conseil Général de Grens

**Comptes 2022**

Délégué municipal

Leonardo Scapozza, Municipal

Grens, 15 mai 2023

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente son rapport sur les comptes de l'année 2022 afin de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 15 mai 2023 la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2022. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 2'178'632.34 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 7'379.87 après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve de CHF 449'441.10 et prélèvement des fonds de réserve pour un montant de CHF 84'793.31. Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de recettes de CHF 1'035.-.

Ce résultat s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes propres à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Des revenus d'impôts des personnes physiques de CHF 1'213'851.46, inférieur aussi bien au budget de CHF 253'148.54 qu'au revenu 2021 de CHF 83'990.41 suite au départ de contribuables importants. Conformément aux exigences de l'Administration Cantonale d'Impôts, la provision pour débiteurs d'impôts reste à un niveau élevé avec CHF 158'333.- contre CHF 155'138.- en 2021. Certaines taxations datant de 2020 font toujours l'objet de recours.
- Des entrées d'impôts conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) de CHF 216'352.80 contre un budget de CHF 5'000.- estimé toujours très prudemment par la municipalité.
- La facture cantonale (péréquation, cohésion sociale, police) reste toujours aussi fluctuante et les variations ont vite un impact très important sur le résultat de notre commune. Les comptes 2022 enregistrent une diminution de CHF 230'197.- par rapport au budget annoncé par le canton et une hausse de CHF 34'878.- par rapport aux comptes 2021.
- Le bilan, sain, évolue encore positivement. Après l'affectation du bénéfice 2022, le découvert ne s'élèvera plus qu'à CHF 257'286.44 contre CHF 652'896.- en 2015. La bonne santé financière des comptes communaux 2022 a permis d'amortir entièrement l'investissement de CHF 47'938.32 pour la réfection de la place de jeux-petite forêt. En plus, une réserve de CHF 260.000.- a pu être créée pour le futur aménagement « centre du village-place de sport ». Les deux emprunts Postfinance 1) CHF 500.000.- à 0.15% échéance 16 mai 2022 et 2) CHF 1'500'000.- à 0.20% échéance 15 décembre 2022 ont été renouvelés aux conditions suivantes : CHF 500.000.- à 1.13% échéance 18 mai 2027 et CHF 1'000'000.- à 2.14% échéance 15 décembre 2027. Les liquidités s'élèvent dès lors à CHF 1'769'445.74 après remboursement de CHF 500'000.- contre CHF 2'251'042.30 à fin 2021. La réserve latente provenant du portefeuille actions Romande Energie s'élève à CHF 959'200.-. Ce dernier figure au bilan à la valeur comptable de CHF 22'000.- contre une valeur boursière de CHF 981'200.- au 31.12.2022. Cette réserve sera utilisée pour de l'investissement si nécessaire.

## CONCLUSION

---

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

---

**Vu** le Préavis Municipal No 01/2023 relatif aux comptes 2022

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion

**Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

---

1 – d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2022

2 – de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2022

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 15 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

La Syndique

I. Jaquet



La Secrétaire

E. Brocher-Hürner